

## Les UE de langues en licence dans les centres de ressources

Pour ces UE, les étudiants peuvent **choisir entre l'allemand, l'anglais ou, en L1 exclusivement, le français langue étrangère (FLE)**. Chaque UE vaut 3 ECTS.

Dans le cycle Licence, les UE de langues doivent permettre aux étudiants de **développer leurs compétences de compréhension et d'expression** en fonction de leur niveau d'arrivée pour atteindre à minima le **niveau B2** du Cadre Européen Commun de Référence en fin de cycle.

Ce niveau B2 est attesté par la **certification CLES 2** que tous les étudiants passent dans l'UE de langues du semestre 5.

En fin de licence les étudiants doivent être capables, notamment :

- de **lire des textes longs et complexes** et de comprendre les points principaux d'interventions orales, en repérant les informations pertinentes
- de **résumer et synthétiser** des informations, arguments et points de vue, éventuellement dans le cadre d'une étude ou d'un projet
- de **faire des présentations orales claires et d'interagir** avec un certain degré de fluidité et d'aisance.

Pour développer ces compétences, les étudiants doivent mettre en œuvre une **méthodologie de travail adaptée au contexte universitaire**. Ainsi, en choisissant librement les contenus sur lesquels ils font porter leur travail, ils renforcent leur **autonomie d'apprentissage**. Ils apprennent aussi à s'autoévaluer, à construire leur démarche d'apprentissage et à réfléchir à leurs pratiques et leurs stratégies afin de les améliorer.

Pendant le **créneau hebdomadaire** de langues prévu dans l'emploi du temps, les enseignants accompagnent les étudiants dans l'acquisition active de cette méthodologie. Les étudiants peuvent aussi en complément utiliser les CRL en accès libre, s'inscrire sur la base du volontariat à des **ateliers** de pratique orale avec des lecteurs locuteurs natifs ou rencontrer des étudiants étrangers par le biais du système **Tandem** de SPIRAL.